

Debroussaillant20P

DEBROUSAILLANT A ACTION FOLIAIRE POST-LEVEE RESPECTUEUX DU COUVERT DE GRAMINEES

- Pénétration rapide
- Rapidité d'action
- EFFICACITÉ : ACTION SYSTÉMIQUE Agit de la feuille aux racines.
- LARGE SPECTRE D'ACTION : Ligneux, Semi-ligneux, herbacées à grand développement.
- RESPECT DU COUVERT DE GRAMINÉES : Favorise l'implantation des graminées.
- A.M.M. N° 2030332

PROPRIETES:

DÉBROUSSAILLANT 2D P, à action systémique, est absorbé par voie foliaire et circule dans la plante jusqu'aux racines. Il possède un large spectre d'action :

- ligneux : érable, cornouiller, robinier, chêne, etc.,
- semi-ligneux : ajonc, ronce, genêt, épine noire, etc.,
- dicotylédones à fort développement : panais, sureau yèble, lamier blanc, armoise, ortie, chardon, etc.

La substance 2,4 D, herbicide foliaire et systémique, pénètre dans les feuilles au cours des premières heures qui suivent le traitement, puis est véhiculé dans toute la plante.

La substance Dichlorprop-p, herbicide à action foliaire, pénètre par les feuilles des plantes dicotylédones. Systémique, il est transporté rapidement par la sève vers les organes souterrains.

Ces deux substances actives, avec une réponse de type auxinique, agissent sur les membranes des cellules et la division cellulaire induisant d'importantes déformations qui causent la destruction des tissus de vascularisation. Les symptômes sont la dessiccation du feuillage puis des tiges.

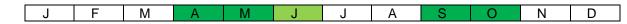
DÉBROUSSAILLANT 2D P assure ainsi la destruction des végétaux indésirables jusqu'à leurs racines empêchant durablement la repousse et les rejets éventuels.

DÉBROUSSAILLANT 2D P n'a aucune persistance d'action dans le sol et n'agit que sur les plantes présentes lors du traitement.

DOSE HOMOLOGUEE : 1,5 L/ha Dose maximale autorisée.

PERIODE DE TRAITEMENT:

Optimale: Avril, Mai, Septembre et Octobre - Possible: juin



Appliquer **DÉBROUSSAILLANT 2D P** du printemps (lorsque les feuilles sont sorties) au début de l'été, pendant la période de végétation active ; ou à l'automne, en période de descente de sève.

. Traiter sur une végétation sèche, par temps calme sans vent, à des températures inférieures à 25°C.

Ne pas traiter si une pluie peut intervenir avant que la bouillie ait eu le temps de sécher sur les feuilles.

Ne pas traiter pendant les périodes de sécheresse.

Pour les plantes herbacées à fort développement, traiter avant floraison.

Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles







MODE D'ACTION:

USAGE	DOSE POUR 100 L DE BOUILLIE* *Mouillage 1000 L/ha, selon la végétation à détruire	DOSE POUR 10 L DE BOUILLIE* *Movillage 1000 L/ha, selon la végétation à détruire.
Dévitalisation des broussailles	1,5 L	150 mL

1/ PRÉPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la végétation à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de DÉBROUSSAILLANT 2D P,
- · rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

2/ TRAITER

Traiter à des pressions variant de 2 à 5 bars suivant la nature, la hauteur et la densité de la broussaille à détruire, de façon à obtenir une pulvérisation directe et pénétrante.

Appliquer uniformément sur le feuillage de la végétation à détruire jusqu'à la goutte tombante.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements (désherbage sélectif, insecticide, etc.), il est impératif de bien le nettoyer.

COMPOSITION: 2,4 D: 240 g/L, et Dichlorprop-p: 120 g/L (sous forme esters).

USAGE: Dévitalisation des broussailles sur pied.

A.M.M. N° 2030332 DEBROUSSAILLANT 2DP / NUFARM SAS 92233 GENNEVILLIERS

SODECO est agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques auprès des professionnels.

N° Agrément : MP00513.

FORMULATION : Concentré émulsionnable (EC).

CONDITIONNEMENT: En bidon de 5L - Carton de 4 bidons de 5 L.

PRECAUTIONS /SECURITE:

Lire l'étiquette et la FDS, disponible sur notre site internet www.sodeco-sa.fr ou sur simple demande. Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI: • Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. • ATTENTION DANGER pour les cultures et plantations riveraines. Respecter strictement le mode d'emploi. • Traiter par temps calme sans vent, régler la pression de pulvérisation pour qu'il n'y ait aucune formation d'embruns, surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, cultures, gazons, végétations spontanées que l'on désire conserver. • Traiter à des températures inférieures à 25°C sous abri et ne jamais traiter sur sol chaud (température supérieure à l'air ambiant, notamment sur terrain caillouteux). • Ne pas laisser paître le bétail dans les zones traitées pendant une période de 2 à 3 semaines après l'application. • Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. • Ne pas appliquer sur des sols ou des surfaces à partir desquels il y a un rejet direct vers les eaux de surfaces.

STOCKAGE : Conserver à l'abri du gel, de la chaleur, de la lumière et de l'humidité dans son emballage d'origine.

COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES:

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

Site: www.adivalor.frEmail: infos@adivalor.frN° AZUR: 08 10 12 18 85

Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions. Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles



